



CHAMPIONNAT INTERDÉPARTEMENTAL INDIVIDUEL ADULTES, SENIORS 1 & 2 - DIMANCHE 22 OCTOBRE 2023 GOLF DE SAINT CYPRIEN - Tel. 04 68 37 63 63

RÈGLEMENT DE L'ÉPREUVE

*Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales
Les conditions des règlements particuliers priment sur celles des règlements généraux*

Article 1 : CONDITION DE PARTICIPATION

Épreuve Ouverte aux joueurs et joueuses répondant aux exigences des Règles du Statut d'Amateur et aux critères d'âge, licenciés dans la Ligue Occitanie, membre d'une association des COMITÉS DÉPARTEMENTAUX DE GOLF DES P.O. ou de l'AUDE et titulaire d'un certificat médical de moins de 6 mois qui devra être fourni uniquement dans le cas où il n'aura pas été répondu négativement à toutes les questions du questionnaire de santé disponible sur l'espace licencié (my ffgolf)

ADULTES : Catégorie Cadet et supérieure, c'est-à-dire nés avant le 1^{er} JANVIER 2006

SENIORS 1 : avoir 50 ans ou plus la veille du 1^{er} jour de l'épreuve, c'est-à-dire nés avant le 22 Octobre 1973

SENIORS 2 (VÉTÉRANS) : avoir 65 ans ou plus la veille du 1^{er} jour de l'épreuve, c'est-à-dire nés avant le 22 oct. 1958

Le nombre maximum d'inscriptions est fixé à 96 participants (minimum Dames et Wild Card inclus)

CATÉGORIE	Nombre total de joueurs maximum	Dont Dames minimum	Dont Wild Card maximum
ADULTES	32	7	2 wild-card par club (soit 14 maxi)
SENIORS 1	32	7	
SENIORS 2 (VÉTÉRANS)	32	7	

Note 1 : Les l'index seront pris en compte à la date du 1^{er} OCTOBRE 2023.

Note 2 : Un joueur de catégorie SENIOR 2 (Vétéran) pourra s'inscrire au choix dans une des trois catégories et concourir uniquement pour la catégorie choisie.

Un joueur de catégorie Seniors 1 pourra s'inscrire au choix dans la catégorie Seniors 1 ou Adultes et concourir uniquement pour la catégorie choisie

Un joueur de catégorie Minimes ne pourra s'inscrire que dans la catégorie Adulte.

Note 3 : Si le nombre d'inscrits est supérieur au nombre maximum, priorité sera donnée aux joueurs membres d'une association des Pyrénées Orientales.

Note 4 : Si une catégorie n'est pas complète, il sera possible d'augmenter d'autant le nombre d'inscrits dans une autre catégorie.

Note 5 : 2 Wild Card par club (soit un maximum de 14) pourront être accordé par le Comité à des joueurs minimes (+ de 14 ans) de manière à permettre à nos jeunes de participer à une compétition adulte dans la catégorie adulte.

Article 2 : FORME DE JEU

CATÉGORIE ADULTES, SENIORS 1 & SENIORS 2 : SCORE MAXIMUM BRUT / PAR +4 / 18 TROUS

(Score Maximum : PAR +4 soit 7 coups pour un PAR 3, 8 coups pour un PAR 4 et 9 coups pour un PAR 5)

SÉRIE : Une série unique Dames et une série unique Messieurs et ce pour chaque catégorie d'âge.

MARQUES DE DÉPART :

ADULTES -	MESSIEURS : BLANCHES	DAMES : BLEUES
SENIORS 1 -	MESSIEURS : JAUNES	DAMES : ROUGES
SENIORS 2 -	MESSIEURS : BLEUES	DAMES : VIOLETS

Rappel : Catégorie Adultes : Épreuve non-fumeur voir § 1.2-2 (5)

Article 3 : INSCRIPTION

Les inscriptions seront prises dans l'ordre d'arrivée au secrétariat du comité. Si le nombre des inscrits dépasse le nombre maximum prévu, les inscrits seront retenus dans l'ordre des index à la date de clôture des inscriptions.

Les inscriptions se font au moyen du formulaire disponible auprès de votre association. Le formulaire accompagné d'un chèque à l'ordre du Comité Départemental de Golf des P-O sont à remettre dans une enveloppe à votre Association Sportive.

Clôture des engagements 15 OCTOBRE 2023 à 18 heures

Droits d'engagement : Les droits d'engagement sont de **28 € (vingt-huit)** par personne quel que soit son statut. Ces droits d'engagement incluent le prix du green fee.

Forfait : Tout joueur ou joueuse déclarant forfait après la date limite d'inscription reste redevable du droit d'engagement

Article 4 : VOITURETTES (Voir Règle Locale Spécifique)

CATÉGORIES ADULTES, SENIORS & VÉTÉRANS

Seuls les joueurs ayant une invalidité avérée et reconnue officiellement (**carte d'invalidité obligatoire**) ainsi que les joueurs en situation de handicap et titulaire du « **médical pass** » avec la mention « **buggy : yes** » délivré par l'EDGA, sont autorisés à jouer en voiturette.

Dans un tel cas l'utilisation des voiturettes doit être strictement nominative et réservée à ces seuls joueurs.

Article 5 : CLASSEMENT & PRIX

CLASSEMENT EN BRUT UNIQUEMENT.

Départage : Plan informatique ffgolf, sur les 9 derniers trous, puis les 6 derniers puis les 3 derniers puis le dernier trou, puis si l'égalité subsiste, trou par trou en remontant. En cas d'égalité parfaite, il sera déclaré des co-vainqueurs.

Les titres de « **CHAMPION DÉPARTEMENTAL DE GOLF DES PYRÉNÉES-ORIENTALES** » seront décernés aux vainqueurs, dames et messieurs des catégories **ADULTES, SENIORS 1 & SENIORS 2**, membres d'une association du Comité Départemental de Golf des Pyrénées-Orientales, dont le champ des joueurs, pour chaque catégorie d'âge et de sexe, aura été supérieur à 3 joueurs ou joueuses.

Toutefois tous les joueurs, Pyrénées-Orientales et Aude, admis à participer à ce championnat, feront l'objet d'un classement commun par catégories.

Les résultats seront proclamés à la fin de la compétition, les trophées seront remis aux lauréats et lauréates lors de la prochaine assemblée générale du Comité Départemental des Pyrénées-Orientales.

Les demandes de renseignement seront transmises par mail à :
Herve de Zordi - Président de la Commission Sportive du CD Golf des P.O.
hdzgolfgcd66@gmail.com - Tel : 07 87 11 73 46

Le Président du Comité Départemental de Golf des Pyrénées Orientales
Jean Desclaux